

CLCS (CONTINENTAL SHELF NOTIFICATIONS) RELEASED ON 22/12/2022

CIRCULAR COMMUNICATIONS FROM THE DIVISION FOR
OCEAN AFFAIRS AND THE LAW OF THE SEA
OFFICE OF LEGAL AFFAIRS



COMMUNICATIONS CIRCULAIRES DE LA DIVISION DES
AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

REFERENCE: CLCS.84.2019.LOS (Notification plateau continental)

Le 20 décembre 2022

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982**

**Réception d'un addendum à la demande partielle présentée par le Canada à la
Commission des limites du plateau continental concernant des limites de son
plateau continental dans l'océan Arctique**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 23 mai 2019, le Canada a soumis une demande à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. Cette demande contient des informations sur la limite extérieure de son plateau continental dans l'océan Arctique au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale.

Le 19 décembre 2022, le Canada a présenté un addendum à sa demande partielle ci-mentionnée.

Conformément au règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1), la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé d'un addendum de la demande partielle présentée, ainsi que les cartes et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Le résumé de l'addendum à la demande partielle peut être consulté sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los.

 *Sey Sun*